FROIDCOMBI S.A.

Société Anonyme au capital de 459.000 €
ayant son siège social sis Allée des Jardiniers ZA du Barret 13160 CHATEAURENARD
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés TARASCON sous le n° 414 865 352

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

DU 5 mai 2025 A 10 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai à dix heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président-Directeur Général, Monsieur Rémy CROCHET, au siège de la Société ID LOGISTICS à Orgon (13) conformément aux dispositions règlementaires en vigueur

SONT PRESENTS :

- Monsieur Rémy CROCHET- Président Directeur Général.
- Monsieur Frédéric DELORME
- Monsieur Christophe DURAND
- Monsieur Marc VOLLET
- ID PROJETS, représentée par Monsieur Eric HEMAR
- STEF TRANSPORT, représentée par Monsieur Marc VETTARD

Six Administrateurs sur six en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rémy CROCHET- Président-Directeur Général, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire Permanent.

Le Cabinet FORVIS MAZARS, représenté par Monsieur Arnaud LATRACE— Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est également présent.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Nomination d'un administrateur par cooptation**
 (…)
5. **Points divers.**

1) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Olivier ROYER de son mandat d'administrateur - ce qui rend vacant un siège d'administrateur - et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel administrateur en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de l'actionnaire ferroviaire, la nomination de Monsieur Marc VOLLET aux fonctions d'administrateur de la Société FROIDCOMBI.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Marc VOLLET, administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Olivier ROYER, administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Sous réserve de la ratification de cette nomination, Monsieur Marc VOLLET exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Olivier ROYER, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Marc VOLLET déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente à la décision ci-dessus adoptée.

(…)

5) POINTS DIVERS

(…)

- MODIFICATIONS COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président expose au Conseil que le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, le Cabinet MAZARS, a vu sa dénomination sociale modifiée en " FORVIS MAZARS ", suite à une opération de restructuration, et le Conseil d'Administration en prend acte.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente à ladite modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Certifié Conforme
Le PDG - Rémy Crochet
P.o

FROIDCOMBI
Allée des Jardiniers
ZA du Barret
13160 CHATEAURENARD
Tél. 04 90 27 82 93
SIRET : 414 865 352 00028